



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Avis de demande

Maritime Electric demande l'approbation d'une demande de budget d'immobilisations supplémentaire pour la capacité sur l'Île

Maritime Electric a déposé auprès de la Commission une demande de budget d'immobilisations supplémentaire pour une proposition de projet de capacité à l'Île pour la sécurité de l'approvisionnement (le « projet »). Voici les trois composantes du projet :

- un système de stockage d'énergie par batterie de 10 MW/40 MWh;
- une turbine à combustion de 50 MW; et
- une centrale à moteur à combustion interne à pistons alternatifs de 90 MW.

Le projet d'immobilisations pluriannuel proposé devrait prendre fin en 2031. Les coûts en capital prévus pour le projet sont de 427 millions de dollars sur la base des estimations de coûts de 2024. Maritime Electric demande l'approbation du projet et un report des dépenses d'immobilisations pouvant aller jusqu'à 12 millions de dollars afin de terminer les travaux d'ingénierie préliminaires et de lancer des appels d'offres pour le projet.

S'il est approuvé, le projet ajoutera 150 MW de ressources de capacité répartissables à l'Île. Cette capacité servira principalement de capacité de pointe et de secours pour répondre aux événements imprévus du système, aux directives d'Énergie NB et pour faciliter les activités d'entretien planifiées.

CONSULTATION DE LA DEMANDE

L'information contenue dans le présent avis est non exhaustive et ne représente qu'un aperçu du processus. Une copie complète de la demande (dossier n° UE20742) est disponible sur le site Web de la Commission, à irac.pe.ca/electric. On peut se procurer une copie papier de la demande en communiquant avec Maritime Electric à l'adresse ci-dessous.

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

La Commission invite le public à donner son avis sur la demande. Les commentaires écrits peuvent être envoyés à la Commission à l'adresse ci-dessous et doivent être reçus d'ici le **vendredi 9 mai 2025**.

Toute personne ayant besoin de renseignements supplémentaires peut envoyer ses questions écrites à Maritime Electric d'ici le **vendredi 4 avril 2025**, à l'adresse ci-dessous. Maritime Electric doit répondre à toutes les questions écrites d'ici le **vendredi 25 avril 2025**. Toutes les questions et réponses doivent aussi être déposées auprès de la Commission. La totalité des questions et commentaires reçus par la Commission seront considérés comme de l'information publique et publiés sur son site Web. Les commentaires peuvent être soumis en anglais ou en français.

INTERVENTION

Toute personne ou organisation souhaitant intervenir dans la demande peut présenter une demande à la Commission pour obtenir le statut d'intervenant. La demande doit être faite conformément aux règles de pratique et de procédure de la Commission. Pour être prises en considération, les demandes d'obtention du statut d'intervenant doivent être reçues par la Commission **au plus tard à 16 h le vendredi 4 avril 2025**.

Si la Commission détermine qu'une audience est nécessaire, un avis annonçant l'audience sera publié. Autrement, la Commission émettra une ordonnance concernant la demande qui sera publiée sur son site Web à <https://irac.pe.ca/electric>.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET QUESTIONS ÉCRITES POUR MARITIME ELECTRIC :

Michelle Francis, CPA, CA
Vice-présidente des finances et chef des services financiers
Maritime Electric Company, Limited
C. P. 1328 Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N2
Courriel : francismc@maritimeelectric.com
T : 902-629-3756

COMMENTAIRES ÉCRITS POUR LA COMMISSION :

Cheryl Bradley, CPA, CA
Conseillère financière principale
Commission de réglementation et d'appels de l'île
C. P. 577, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7L1
electricityinquiries@irac.pe.ca

FAIT ce 13 jour de mars 2025.